

LES CONTRAINTES PROFESSIONNELLES EN ILE-DE-FRANCE EN 2010

LES PRINCIPAUX RESULTATS

- Le type de risques professionnels encourus par les salariés franciliens est étroitement lié à la structure des catégories socioprofessionnelles dans la région et aux secteurs d'activité dominants
- Trois salariés franciliens sur quatre déclarent être soumis à plusieurs contraintes physiques, quelle que soit leur durée, particulièrement celles liées au travail sur écran
- La part des salariés soumis à plusieurs contraintes physiques est particulièrement élevée dans les télécommunications, l'hôtellerie restauration, le transport entreposage et la construction
- Plus d'un salarié sur cinq est exposé à un ou plusieurs agents chimiques, 7% à au moins un produit cancérigène, en premier lieu les gaz d'échappement diesel
- La réponse immédiate à la demande extérieure rythme le travail de deux tiers des salariés franciliens
- Mais ils disposent d'une plus grande autonomie dans le travail que les salariés des autres régions
- Un salarié francilien sur quatre emporte du travail à son domicile
- Près des deux tiers des salariés franciliens sont évalués annuellement et 40% doivent atteindre des objectifs chiffrés

Très variables selon le secteur d'activité et le métier, les expositions aux risques professionnels, tant organisationnels que physiques, chimiques ou biologiques sont mesurées par l'enquête Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels (Sumer).

En 2010, plus de 500 médecins ont enquêté 12 000 salariés en Ile-de-France. Ils sont représentatifs de près de 5 millions de salariés du secteur privé, de la fonction publique hospitalière et des entreprises publiques. Pour des raisons méthodologiques, l'agriculture, la fonction publique territoriale et la fonction publique d'Etat ont été exclues du traitement de cette étude, ainsi que les salariés intérimaires.

Les secteurs d'activité dominants en Ile-de-France et la structure des emplois diffèrent de ceux des autres régions, entraînant une différenciation soit des risques soit de la fréquence d'exposition à un même risque.



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

▲ Les trois quart des salariés franciliens déclarent être soumis à plusieurs contraintes physiques

Quelle que soit la nature et la durée de la contrainte, 96% des salariés en Ile-de-France signalent avoir subi au moins une contrainte physique pendant la dernière semaine travaillée, dont 77% plusieurs. Cette exposition ne se traduit pas systématiquement par un risque encouru, ce dernier dépendant de sa durée. Les contraintes rencontrées par une majorité de salariés, en Ile-de-France comme en province, sont les contraintes posturales et articulaires (69% des salariés en Ile-de-France) et les situations avec contraintes visuelles (67%).

Les contraintes physiques auxquelles sont plus fréquemment exposés les salariés franciliens sont liées aux secteurs d'activité et professions prédominants dans la région :

Exposition aux contraintes physiques plus fréquentes en Ile-de-France (% de salariés)		
	Ile-de-France	Autres régions
Travail en air et espace contrôlés	26.7	17.0
Locaux climatisés	24.6	15.3
Espace confiné	2.7	2.2
Situations avec contrainte visuelle:	67.3	58.5
Travail sur écran (en continu ou discontinu)	62.5	50.7
Position de la tête et du cou	32.0	28.4

source : enquête Sumer 2010, Dares DGT
lecture : en Ile-de-France, 26.7% des salariés répondants travaillent en air et espace contrôlés contre 17.0% dans les autres régions

Il s'agit du travail en espace contrôlé (climatisation par exemple) et surtout des situations de contrainte visuelle, particulièrement le travail sur écran. Tous les autres types de risques physiques, hormis la position fixe de la tête et du cou parmi les contraintes posturales, non étrangère au travail sur écran, sont plus fréquemment rencontrés dans les autres régions.

Exposition aux contraintes physiques moins fréquentes en Ile-de-France (% de salariés)		
	Ile-de-France	Autres régions
Exposition à des nuisances sonores	24.2	34.6
Nuisances thermiques	14.4	20.7
Travail à l'extérieur, exposé aux intempéries	8.3	12.6
Travail au chaud, plus de 24°C, imposé par le processus de production	4.8	6.6
Travail au froid, moins de 15°C, imposé par le processus de production	3.8	5.2
Travail en milieu humide	1.5	2
Exposition aux radiations ou aux rayonnements	2.7	3.7
Manutention manuelle de charges	27.0	41.5
Contraintes posturales et articulaires	69.0	77.3
Position debout ou piétinement	37.7	50.6
Déplacement à pied dans le travail	33.1	45.1
Position à genoux	10.5	18.0
Maintien de bras en l'air	11.3	18.9
Autres contraintes posturales (posture accroupie, en torsion, etc.)	18.5	28.5
Répétition d'un même geste ou d'une série de gestes à une cadence élevée	24.0	26.2
Travail exigeant de façon habituelle une position forcée d'une ou plusieurs articulations	14.7	19.1
Machines et outils vibrants	6.7	14.0
Conduite	20.9	35.2
Conduite de machines mobiles	4.6	9.7
Conduite sur la voie publique	17.5	28.2

source : enquête Sumer 2010, Dares DGT
lecture : en Ile-de-France, 24.2% des salariés répondants sont exposés à des nuisances sonores contre 34.6% dans les autres régions

La multi exposition reste moins fréquente en Ile-de-France que dans les autres régions mais concerne près de 77% des salariés (84% dans les autres régions).

Part de salariés exposés à un ou plusieurs contraintes physiques

	Ile-de-France	Autres régions
Pas d'exposition	4.1	2.4
Exposition à une contrainte physique	19.2	14.1
Exposition à 2 contraintes physiques	30.3	25.9
Exposition à 3 contraintes physiques ou plus	46.4	57.6
Total	100.0	100.0

source : enquête Sumer 2010, Dares DGT
lecture : en Ile-de-France, 4.1% des salariés répondants ne sont exposés à aucune contrainte physique, contre 2.4% dans les autres régions

Les activités exposant une forte part des salariés à plus d'un risque physique sont les télécommunications (98% des salariés de ce secteur), l'hôtellerie restauration (87%), les activités de transport et d'entreposage (87%) et la construction (86%). Hors Ile-de-France la construction est au premier rang (93% des salariés de ce secteur), suivie du transport et de l'entreposage (91%), des industries manufacturières (88%) et du commerce (87%).

Part de salariés exposés à plus d'une contrainte physique selon le secteur d'activité

	Ile-de-France	Autres régions
Ensemble	76.7	83.5
Industries manufacturière, extractive et autres	76.3	87.5
Production et distribution de gaz, d'électricité, d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	82.5	85.0
Construction	85.9	93.4
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	81.2	87.0
Transports et entreposage	86.8	90.6
Hébergement et restauration	87.4	77.4
Edition, audiovisuel et diffusion	70.8	86.8
Télécommunications	97.6	84.3
Activités informatiques et services d'information	70.3	77.4
Activités financières et d'assurance	84.6	78.3
Activités immobilières	69.9	72.2
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	69.3	74.0
Recherche-développement scientifique	72.4	80.6
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	77.9	84.8
Activités de services administratifs et de soutien	70.2	76.9
Administration publique, Enseignement	72.2	72.6
Activités pour la santé humaine	66.6	80.5
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	62.4	77.6
Arts, spectacles et autres activités	67.4	69.8

source : enquête Sumer 2010, Dares DGT
lecture : en Ile-de-France, 85.9% des salariés répondants travaillant dans la construction sont exposés à plus d'une contrainte physique contre 93.4% dans les autres régions

En Ile-de-France comme dans les autres régions, les ouvriers sont les plus concernés par la multi exposition (respectivement 90% et 93%).

Part de salariés exposés à plus d'une contrainte physique selon la catégorie socio professionnelle

	Ile-de-France	Autres régions
Cadres et professions intellectuelles supérieures	72.4	78.9
Professions intermédiaires	73.8	79.2
Employés administratifs (public/privé)	74.6	74.2
Employés de service	75.4	81.0
Ouvriers	89.7	92.9

source : enquête Sumer 2010, Dares DGT
lecture : en Ile-de-France, 72.4% des salariés répondants cadres sont exposés à plus d'un risque physique contre 78.9% dans les autres régions

▲ Les salariés franciliens sont moins exposés aux produits chimiques que leurs homologues des autres régions

Plus d'un salarié francilien sur 5 a été exposé à un ou plusieurs agents chimiques au cours de la dernière semaine travaillée, mais c'est le cas de 37% des salariés des autres régions. Cette différence est, elle aussi, liée

aux secteurs d'activité d'Ile-de-France.

Le risque d'exposition à plusieurs familles de produits est également plus faible en Ile-de-France : 13% des salariés contre 24% dans les autres régions.

Part des salariés exposés à une ou plusieurs familles de produits chimiques

	Ile de France	Autres régions
Pas d'exposition	77.7	62.7
Risque d'exposition à une famille de produits	9.8	13.7
Risque d'exposition à deux familles de produits	6.1	10.5
Risque d'exposition à trois familles de produits	2.8	6.5
Risque d'exposition à plus de trois familles de produits	6.5	6.6

source : enquête Sumer 2010, Dares DGT

lecture : en Ile-de-France, 9.8% des salariés répondants sont exposés à une famille de produits chimiques contre 13.7% dans les autres régions

Les produits auxquels les salariés franciliens courent le risque d'être le plus fréquemment exposés sont les solvants, les produits divers, les oxydants, les gaz et les fumées. L'Ile de France ne se distingue pas en cela des autres régions, mais la part de salariés exposés y est toujours inférieure.

Part de salariés exposés selon le produit chimique

	Ile de France	Autres régions
Acides	2.8	5.1
Bases	2.3	3.9
Carburants	3.1	5.1
Composés organiques divers	1.6	3.0
Poussières et fibres	3.4	7.0
Fluides de lubrification et de refroidissement	2.6	5.7
Gaz et fumées	4.6	8.2
Halogènes	0.3	0.6
Matières plastiques	2.0	4.1
Médicaments (usage et fabrication)	0.6	1.4
Métaux, métalloïdes et dérivés	1.5	3.4
Oxydants	6.6	9.0
Pesticides	0.7	0.7
Solvants	8.3	15.2
Produits divers	8.2	14.5

source : enquête Sumer 2010, Dares DGT

lecture : en Ile-de-France, 2.8% des salariés répondants sont exposés à un produit chimique lié aux acides contre 5.1% dans les autres régions

▲ 7% des salariés sont exposés à au moins un produit cancérigène en Ile-de-France

En Ile-de-France, un peu plus de 300 000 salariés ont été exposés à au moins un produit chimique cancérigène au cours de la dernière semaine travaillée, soit près de 7 % de l'ensemble des salariés, un chiffre inférieur cependant au chiffre national (10%). Pour 2% des salariés il s'agit d'une multi-exposition.

▲ Moins de salariés franciliens exposés aux agents biologiques

Les salariés sont également moins exposés aux risques biologiques en Ile-de-France : 16% contre 22% dans les autres régions.

Part des salariés exposés à des agents biologiques

	Ile-de-France	Autres régions
Exposition à des agents biologiques	15.8	22.3
Dans un contexte d'utilisation délibérée	0.7	0.6
Dans un contexte d'exposition potentielle supérieure au risque communautaire	15.5	22.1
Travail au contact d'un réservoir humain	10.2	14.8
Travail au contact d'un réservoir animal	1.1	2.2
Autre exposition potentielle	6.0	7.9

source : enquête Sumer 2010, Dares DGT

lecture : en Ile-de-France, 15.8% des salariés répondants sont exposés à un ou plusieurs agents biologiques contre 22.3% dans les autres régions

Encadré 1 : des profils de salariés différents en Ile-de-France

Le champ de l'enquête Sumer 2010

Nationalement, l'enquête Sumer 2010 couvre l'ensemble des salariés, y compris intérimaires, surveillés par la médecine du travail du régime général et de la Mutualité Sociale Agricole, les hôpitaux publics, EDF GDF, La Poste, la SNCF et Air France, les salariés de la RATP, les gens de mer et une partie des agents de la Fonction publique de l'Etat et des collectivités territoriales. En Ile-de-France, la fonction publique d'Etat, la fonction publique territoriale et les salariés couverts par la MSA ont été exclus du champ analysé, ainsi que les salariés intérimaires. Les comparaisons entre l'Ile-de-France et les autres régions sont effectuées sur le champ francilien.

Prédominance des activités de service en Ile-de-France

Les salariés relevant des activités de services, scientifiques et techniques, financières et d'assurance ainsi que d'information et de communication, et dans une moindre mesure du commerce, des transports et de l'hébergement et restauration, sont plus fortement représentés en Ile-de-France. A l'inverse, les salariés de l'industrie, de la construction mais aussi du secteur sanitaire et social et de l'enseignement sont proportionnellement moins nombreux en Ile-de-France.

Salariés ayant répondu à l'enquête selon le secteur d'activité en Ile-de-France et dans les autres régions

Secteur d'activité	Ile de France	Autres régions
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	11.9	21.6
Construction	5.5	9.6
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	29.7	28.0
Information et communication	8.8	3.0
Activités financières et d'assurance	8.5	3.7
Activités immobilières	2.0	1.2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	16.1	11.2
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	13.2	17.5
Autres activités de service	4.4	4.2

source : enquête Sumer 2010, Dares DGT

lecture : en Ile-de-France, 11.9% des salariés répondants travaillent dans le secteur de l'industrie contre 21.6% dans les autres régions

Les salariés franciliens appartiennent également plus fréquemment que dans les autres régions à des établissements de très grande taille.

Plus de salariés de nationalité étrangère, de jeunes et de cadres

Les salariés répondant à l'enquête sont plus souvent de nationalité étrangère : 12% contre 3% sur le reste du territoire, particulièrement hors Union Européenne.

Les moins de 45 ans sont également plus représentés en Ile-de-France : 67% contre 63% dans les autres régions. Les anciennetés longues dans les entreprises sont plus rares : 29% ont 10 ans ou plus d'ancienneté contre 35% en province.

Les cadres et ingénieurs y sont beaucoup plus nombreux : 27% contre 10% dans les autres régions.

Les non réponses dans l'enquête

11 % des salariés tirés au sort n'ont pas répondu à l'enquête. Leurs caractéristiques sont connues du médecin qui remplit le questionnaire. Afin de corriger la non réponse totale la Dares a utilisé la méthode des groupes de réponse homogènes, en modifiant les poids de sondage des individus ayant répondu, afin de compenser l'absence de certaines réponses¹.

Les non répondants sont plus souvent étrangers hors Union européenne, manœuvres ou ouvriers spécialisés. Ils travaillent beaucoup plus souvent dans les établissements de moins de 10 salariés, dans le secteur de l'agriculture et dans les fonctions de nettoyage, gardiennage et entretien ménager. Ce sont aussi moins souvent des agents à statut (salariés qui travaillent dans une entreprise publique, ou anciennement publique, et bénéficient d'un statut particulier) ou des salariés ayant une ancienneté de 10 ans ou plus dans l'établissement.

▲ Forte influence de la structure des emplois sur l'exposition aux contraintes organisationnelles

La structure des emplois et des secteurs d'activité en Ile-de-France telle qu'évoquée dans l'encadré 1 explique en grande partie les différences de risques organisationnels auxquels sont exposés les salariés franciliens et ceux des autres régions : importance des cadres, particulièrement dans les études, la recherche et le développement (37% des cadres contre 30% dans les autres régions) et du secteur tertiaire, plus forte présence des activités logistiques pour les ouvriers (19% contre 13%

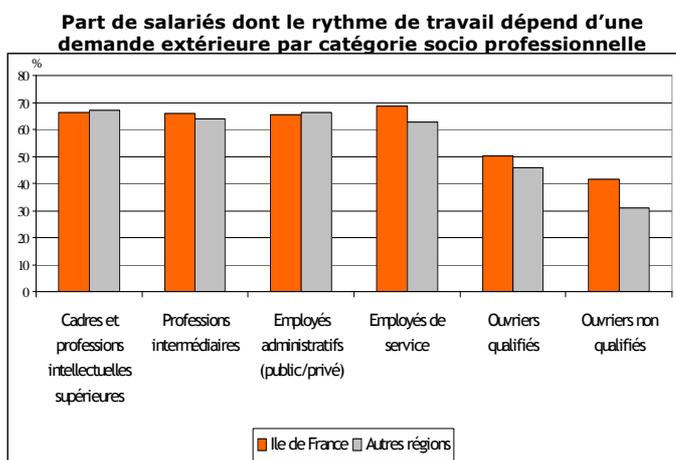
¹Dares, décembre 2011 : Méthodologie de redressement des données de Sumer 2010 ARNAUDO B., CAVET M., COUTROT T., LÉONARD M., et coll. « Enquête SUMER 2009 : bilan de la collecte », 3^{ème} trimestre 2011, DMT N°127, INRS

dans les autres régions), et des activités commerciales pour les employés (37% contre 26%).

▲ La dépendance vis à vis de la demande extérieure rythme le travail de 63% des salariés franciliens.

Le rythme de travail est imposé par une réponse immédiate à une demande extérieure pour 63% des salariés franciliens contre 56% dans les autres régions.

La part de salariés devant répondre à une demande extérieure est supérieure en Ile-de-France pour les professions intermédiaires, les employés de service et les ouvriers.

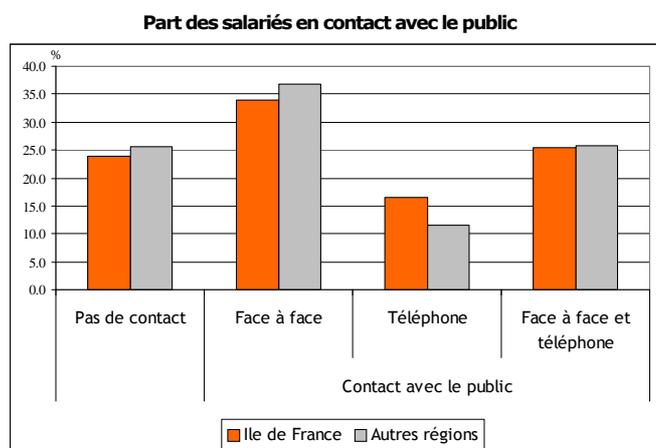


source : enquête Sumer 2010, Dares DGT
lecture : en Ile-de-France, 41.4% des ouvriers non qualifiés déclarent devoir répondre à des demandes extérieures immédiates, contre 31% dans les autres régions.

A l'instar des autres régions les ¾ des salariés franciliens sont en contact avec le public. Les contraintes de réponses à la demande sont plus nombreuses dans ce cas : elles interviennent dans 70% des cas contre 42% lorsqu'il n'y a pas de contact déclaré avec le public.

▲ Un contact avec le public moins direct que dans les autres régions mais plus fréquent pour les salariés moins qualifiés

Les salariés franciliens sont un peu plus souvent en contact avec le public mais plus souvent par téléphone uniquement que directement (16% contre 12% dans les autres régions).



source : enquête Sumer 2010, Dares DGT
lecture : en Ile-de-France, 33.9% des salariés répondants ont un contact direct avec le public contre 36.8% dans les autres régions

C'est dans les plus petites unités que la part de salariés en contact avec le public est la plus forte : 88% dans les établissements de moins de 10 salariés, 66% dans les établissements de 500 salariés ou plus. Il s'agit principalement d'employées, de moins de 26 ans, dans le secteur du commerce évidemment, et dans le secteur médico-social.

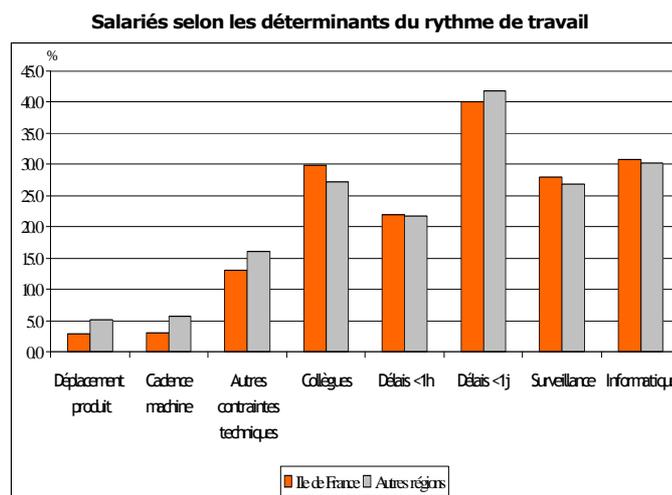
Des secteurs porteurs par nature de contacts avec le public, comme les arts et spectacles, concernent peu de salariés. Le travail de week-end et de soirée inclut plus de 8 fois sur 10 le contact avec le public. Les salariés à temps partiel y sont plus confrontés que les autres (84% contre 76% des salariés à temps complet), les femmes plus que les hommes (84% contre 72%).

Ce ne sont pas les mêmes catégories socioprofessionnelles qui sont les plus concernées en Ile-de-France et dans les autres régions : les cadres, les professions intermédiaires et les employés administratifs sont moins en contact avec le public en Ile-de-France, au contraire des employés de service et des ouvriers qualifiés et non qualifiés.

▲ Moins de contraintes techniques mais plus de surveillance pour les salariés franciliens

La dépendance vis à vis du travail des collègues et le contrôle par la hiérarchie ou via un suivi informatique conditionnent le rythme de travail de 30% des salariés franciliens. Ces contraintes sont plus fréquentes en Ile-de-France que dans les autres régions.

En revanche, le rythme de travail est moins dépendant en Ile-de-France que dans les autres régions de cadences de machines, de déplacements automatiques de produits ou d'autres contraintes techniques. Les délais d'exécution égaux au plus à la journée y sont également moins fréquemment rencontrés.



source : enquête Sumer 2010, Dares DGT
lecture : en Ile-de-France, 2.6% des salariés répondants déclarent que leur rythme de travail dépend du déplacement d'un produit ou d'une machine. Ils sont 5.1% dans les autres régions.

▲ Débordement du travail sur la vie personnelle et obligation de se dépêcher pour les salariés d'Ile-de-France

Le travail empiète sur la vie privée pour une part plus grande de salariés en Ile-de-France : 26% emportent du travail chez eux contre 17% dans les autres régions. Là encore l'effet des catégories socioprofessionnelles présentes en Ile-de-France joue un grand rôle dans cet écart. La différence est essentiellement due au poids des cadres et, dans une moindre mesure, à la proportion d'entre eux qui emportent du travail chez eux (63% contre 61% dans les autres régions). Cette contrainte concerne avant tout les fonctions de recherche et développement, mais également les fonctions de production et de maintenance.

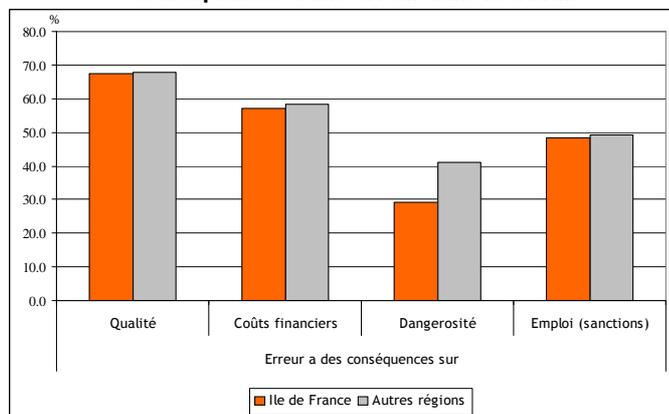
Les salariés franciliens doivent également plus que les autres se dépêcher pour faire leur travail (87% contre 83% dans les autres régions).

Ils travaillent moins souvent seuls que ceux des autres régions : 8% n'ont pas de collègues contre 11% hors Ile-de-France. Mais ils estiment plus souvent ne pas avoir suffisamment de collègues ou de collaborateurs pour effectuer correctement leur travail (22% contre 18% dans les autres régions). L'ambivalence de la notion de collègue et de collaborateur rend cependant l'interprétation difficile.

▲ **Mais un meilleur environnement de travail et une plus grande autonomie que dans les autres régions**

En revanche, les moyens matériels, la formation et la coopération sont un peu plus souvent jugés suffisants en Ile-de-France. Le degré d'autonomie y est aussi plus élevé : le salarié a plus d'emprise sur les délais, l'ordre des tâches. Quand se produit un incident, il le règle personnellement plus fréquemment et peut plus souvent discuter avec ses collègues d'une difficulté rencontrée pour faire son travail correctement.

Conséquences d'une erreur dans le travail



source : enquête Sumer 2010, Dares DGT
lecture : en Ile-de-France, 67% des salariés répondants déclarent qu'une erreur dans leur travail a des conséquences sur la qualité du produit ou du service contre 68% dans les autres régions

Les ouvriers qualifiés et les cadres sont les plus nombreux à citer des conséquences sur la qualité en cas d'erreur (77% et 76%), dans les fonctions de production (81%), de maintenance (82%) et de recherche et développement (75%). L'industrie et la construction sont les premiers secteurs concernés mais également les transports, les activités informatiques et de communication et la santé.

Les mêmes catégories socio professionnelles dans les mêmes fonctions et les mêmes secteurs d'activité à l'exception de la santé invoquent les conséquences financières, dans de moindres proportions cependant.

En revanche les conséquences dangereuses pour soi ou pour autrui sont le fait des ouvriers qualifiés (64%) ou non (41%), essentiellement dans les fonctions de production, de maintenance, de nettoyage et de gardiennage et de manutention et logistique. Industrie, construction, transports et santé sont les secteurs les plus concernés.

Les conséquences d'une erreur sur l'emploi (baisse de rémunération, changement de poste...) sont là encore évoquées par les ouvriers qualifiés (55%) et les cadres (51%), auxquels s'ajoutent les employés de service (50%). Les fonctions et secteurs d'activité les plus exposés sont les mêmes que pour les conséquences dangereuses.

▲ **Mais plus d'objectifs chiffrés et d'évaluations annuelles**

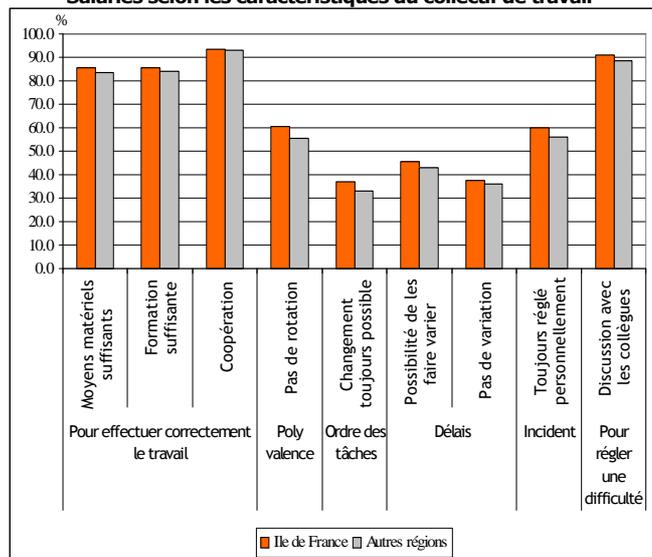
Un peu moins soumis que leurs homologues des autres régions à des procédures de qualité de type certification ISO, accréditation, EAQF etc. (47% contre 50% dans les autres régions), les salariés franciliens doivent plus souvent atteindre des objectifs chiffrés (40% contre 35%), particulièrement les cadres (51%) de l'industrie (63%) et du commerce (59%).

Les salariés répondants en Ile-de-France sont également plus nombreux que dans les autres régions à être évalués annuellement (62% contre 50%). Là encore la structure de l'emploi francilien est déterminante puisque 80% des cadres déclarent avoir un entretien individuel d'évaluation annuel, ainsi que 65% des professions intermédiaires. La pratique de l'évaluation annuelle est de surcroît plus fréquente pour les premiers en Ile-de-France que dans les autres régions, où elle ne concerne que 71% de cette catégorie socioprofessionnelle.

▲ **6 salariés franciliens sur 10 sont exposés à une forte demande psychologique**

Les différences constatées entre l'Ile-de-France et les autres régions relativement à la nature des risques auxquels sont exposés les salariés créent un écart dans le registre de la tension au travail.

Salariés selon les caractéristiques du collectif de travail



source : enquête Sumer 2010, Dares DGT
lecture : en Ile de France, 85.5% des salariés répondants déclarent avoir les moyens matériels suffisants pour effectuer leur travail, contre 83.3% dans les autres régions.

Encadré 2 : une durée du travail plus longue pour les salariés franciliens

Plus souvent à temps complet que leurs homologues des autres régions (81% contre 78%), les salariés franciliens déclarent une durée hebdomadaire moyenne de 37.95 heures dans la dernière semaine travaillée avant l'enquête contre 36.65 dans les autres régions. La durée hebdomadaire moyenne déclarée des seuls salariés à temps complet est de 39.3 heures, près d'une heure de plus que celle des salariés des autres régions (38.5 heures). La structure des emplois en Ile-de-France explique en grande partie la différence entre les durées hebdomadaires franciliennes et celles des autres régions. En effet les cadres déclarent avoir effectué plus de 40 heures au cours de la semaine de référence dans 6 cas sur 10.

Plus de la moitié des salariés déclarent également dépasser occasionnellement ou régulièrement, l'horaire officiellement prévu sans compensation en Ile-de-France contre 41% dans les autres régions.

Les fortes amplitudes de la journée de travail, y compris le temps de transport, sont aussi caractéristiques de l'Ile-de-France : 50% des salariés à temps complet déclarent une amplitude de plus de 10 heures. Ils sont 30% dans les autres régions

▲ **Moins de conséquences dangereuses en Ile-de-France en cas d'erreur dans le travail**

Une erreur dans le travail de la part des salariés franciliens entraîne moins souvent des conséquences dangereuses pour leur sécurité ou celle d'autres personnes.

Les salariés franciliens sont plus fréquemment exposés que les autres à une forte «demande psychologique» (charge mentale engendrée par l'accomplissement des tâches), telle qu'on peut la mesurer à partir du questionnaire de Karasek concernant la « tension au travail » (encadré 4). Mais ils sont aussi proportionnellement plus nombreux à disposer d'une grande latitude décisionnelle et d'un fort soutien social

La forte demande psychologique concerne avant tout les cadres (75%) et les professions intermédiaires (60%). 72% des salariés des activités financières et d'assurance et 67% des salariés de l'information et de la communication y sont exposés. La structure des emplois franciliens modèlent nettement cette répartition.

Elle est particulièrement axée, en Ile-de-France, sur le fait de travailler vite, intensément, avec des périodes de concentration encore plus intenses, et la nécessité d'attendre le travail de collègues. Mais les collègues sont aussi source de soutien (ils sont amicaux et attentifs). Les marges de latitude décisionnelle tiennent avant tout aux compétences et à la possibilité de leur développement.

Cette partie de l'enquête est administrée par auto questionnaire. Le salarié le remplit seul ou avec le médecin s'il le

souhaite. C'est donc le ressenti du salarié qui est recueilli à travers ses réponses et non une mesure « extérieure » des différents paramètres.

Encadré 3 : des services de santé au travail reflétant la présence des sièges de grandes entreprises.

L'enquête SUMER (surveillance médicale des expositions aux risques professionnels) est réalisée par les médecins du travail qui assurent le suivi médical des salariés. Plusieurs modalités sont possibles : les employés de la fonction publique sont suivis par des services de prévention médicale, les salariés du secteur privé sont suivis par des services de santé au travail dont l'organisation dépend de la taille de l'entreprise. Avant la loi du 20 juillet 2011 sur l'organisation de la médecine du travail, l'entreprise avait l'obligation de créer un service autonome de santé au travail interne à l'entreprise à partir de 2200 salariés. En dessous de 412 salariés, les entreprises avaient l'obligation d'adhérer à un service inter-entreprise pour garantir le suivi médical des salariés. Entre 412 et 2200 salariés, l'employeur choisissait la modalité de suivi. Le décret d'application de la loi du 20 juillet 2011 a modifié les seuils d'effectifs : à compter du 1^{er} juillet 2012, en deçà de 500 salariés, les entreprises ont l'obligation d'adhérer à un service de santé inter-entreprise ; au-delà, les employeurs peuvent choisir de constituer un service autonome sauf opposition motivée des représentants du personnel. Dans l'enquête Sumer 20,3% des salariés enquêtés sont suivis par des services de santé autonomes contre 8,5% des salariés des autres régions.

Encadré 4 : Le questionnaire de Karasek

Pour décrire certains facteurs psychosociaux de risque au travail, est utilisé notamment le questionnaire de Karasek, du nom de son principal initiateur, un sociologue nord-américain. Ce questionnaire évalue trois dimensions de l'environnement psychosocial au travail : la demande psychologique, la latitude décisionnelle et le soutien social. Il comporte 26 questions : 9 pour la demande psychologique, 9 pour la latitude décisionnelle, 8 pour le soutien social. Les réponses proposées sont : « pas du tout d'accord », « pas d'accord », « d'accord », « tout à fait d'accord », ce qui permet de les coter de 1 à 4 et de calculer un score pour chacune des trois dimensions. Est calculée ensuite la valeur de la médiane de chacun des scores, c'est-à-dire la valeur qui partage la population enquêtée en deux parties égales : la moitié des salariés se situe au-dessus de ce score, et l'autre moitié au-dessous.

*Nicolas Sandret, Catherine Daniel
DIRECCTE d'Ile-de-France / MIRT / SESE*

Précisions méthodologiques

L'enquête SUMER nationale

L'enquête Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels (Sumer) dresse une cartographie des expositions des salariés aux principaux risques professionnels en France. Elle permet de réaliser des outils d'aide au repérage des expositions et de définir des actions de prévention prioritaires pour les acteurs impliqués dans le domaine du travail et de la santé au travail. Elle a été lancée et gérée conjointement par la Direction générale du travail (et en son sein l'inspection médicale du travail) et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares). La Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a également participé au financement de l'enquête, dans le cadre d'un élargissement aux trois versants de la fonction publique.

Cette enquête présente le double intérêt de reposer, d'une part sur l'expertise professionnelle du médecin du travail qui peut administrer un questionnaire parfois très technique, et d'autre part sur le grand nombre de salariés enquêtés, ce qui permet de quantifier des expositions à des risques relativement rares. Le médecin-enquêteur s'appuie à la fois sur les déclarations du salarié lors de la visite médicale et sur son expertise. Celle-ci se fonde généralement sur sa connaissance du terrain et des procédés de travail spécifiques au poste, à l'entreprise ou au métier du salarié. En cas de doute sur une déclaration du salarié, le médecin peut réaliser une étude du poste de travail chaque fois qu'il le juge nécessaire. En outre le salarié remplit, seul dans la salle d'attente, un auto-questionnaire qui porte sur son vécu au travail et permet d'évaluer les facteurs psychosociaux de risques rencontrés sur le poste de travail.

L'enquête s'est déroulée de janvier 2009 à avril 2010. 2 400 médecins du travail, soit plus de 20 % de ceux qui sont en exercice, ont tiré au sort, selon une méthode aléatoire, 53 940 salariés parmi ceux qu'ils voyaient en visite périodique, dont 47 983 (soit 89 %) ont répondu. Ces salariés sont représentatifs de près de 22 millions de salariés. En moyenne vingt-deux questionnaires ont été réalisés par médecin-enquêteur. En Ile-de-France 517 médecins ont recueilli 11736 questionnaires.

Les pondérations régionales

La pondération nationale a été réalisée en plusieurs étapes : redressement en fonction des caractéristiques des médecins-enquêteurs, correction du biais induit par la corrélation entre la fréquence des visites et les fréquences des expositions, correction de la non-réponse totale et enfin calage sur marge des salariés. C'est cette dernière phase qui est réalisée sur la base de données régionales, le nombre important de questionnaires pour la région Ile-de-France permettant une extrapolation de l'échantillon régional. Les critères utilisés sont le sexe, la tranche d'âge, le type de temps de travail, la catégorie socioprofessionnelle, le secteur d'activité et la taille de l'établissement. Les données de calage sont collectées par type de secteur d'exercice des médecins (fonction publique hospitalière, Air France, EDF-GDF, la Poste, gens de mer, SNCF, autres régions de transports urbains, et le noyau du régime général hors secteurs déjà cités). Les distributions de référence sont issues des déclarations annuelles de données sociales (DADS), de l'enquête Emploi de l'Insee et de sources spécifiques pour certains secteurs professionnels (groupes EDF et GDF-Suez, SNCF, La Poste, Air France, la FPH).

Le champ analysé

La fonction publique d'Etat, la fonction publique territoriale, les salariés relevant de la MSA et les intérimaires ont été exclus de l'analyse régionale. Ainsi le secteur d'activité « Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale » ne comprend pas l'administration publique à l'exception de la fonction publique hospitalière, mais il conserve son intitulé.

Les agents à statut sont les salariés d'EDF GDF Suez, de la SNCF etc.

Les comparaisons Ile-de-France / autres régions sont effectuées à champ constant.

L'effet régional relativement aux caractéristiques du salarié sur la probabilité d'être exposé à un risque physique, chimique ou biologique a été testé par une procédure de régression logistique. Il est significatif mais moins que la catégorie socio professionnelle ou les horaires atypiques.

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

19, rue Madeleine Vionnet- 93300 Aubervilliers – Tél. 01 70 96 13 00

Directeur de la publication : Laurent Vilboeuf

Réalisation : Service études, statistiques et évaluation / dr-idf.statistiques@direccte.gouv.fr

Diffusion : Service communication

Tirage 800 exemplaires – N°ISSN : 1767-9877